

PARTIE II.—FINANCES COMMERCIALES DIVERSES

Section 1.—Sociétés de prêt et de fiducie*

Un aperçu de l'évolution des sociétés de prêt et de fiducie au Canada, de 1844 à 1913, a paru dans l'*Annuaire* de 1934-1935, p. 1009. Depuis les modifications apportées par les lois de 1914 sur les sociétés de prêt et de fiducie (S.R.C. 1952, chap. 170 et 272), la statistique des sociétés à charte provinciale n'est plus recueillie. Toutefois, les sociétés provinciales ont fourni des statistiques sommaires depuis 1922 et des données pour les années 1957 et 1958 figurent au tableau 1 afin de compléter la statistique des sociétés de prêt et de fiducie au Canada. Ces chiffres représentent plus de 95 p. 100 des affaires des sociétés provinciales, de sorte qu'ils peuvent être tenus pour assez complets et représentatifs du chiffre d'affaires de ces sociétés au regard de celui des sociétés à charte fédérale.

La statistique des tableaux 2 et 3 s'applique aux compagnies de droit fédéral et provincial. La statistique des sociétés de prêt et de fiducie constituées par la Nouvelle-Écosse et mises sous la surveillance du Département fédéral des assurances figure aussi avec celle des sociétés à charte fédérale, de même que celle des sociétés de fiducie du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

Le développement des sociétés de prêt au Canada se voit dans l'augmentation de leur actif de \$188,186,072 en 1923 à \$605,373,501 en 1958. L'actif des sociétés de fiducie (sans compter les fonds des successions, fiducies et agences, qui ne sont pas un actif au même sens que les fonds propres et les fonds garantis) est passé de \$154,202,165 en 1928 à \$970,398,170 en 1958. Le total des successions, fiducies et agences était de \$1,077,953,643 en 1928 et de \$6,318,998,234 en 1958.

Rôle des sociétés de prêts.—Le rôle essentiel des sociétés de prêts consiste à prêter des fonds sur première hypothèque; l'argent ainsi avancé pour des fins productives provient surtout de la vente d'obligations au public et de dépôts d'épargne. Les chiffres qui suivent donnent une idée des placements hypothécaires des sociétés de prêt fédérales et provinciales. Leur actif global s'élevait à \$549,071,796 et \$605,373,501 en 1957 et 1958, dont \$420,635,499 et \$456,689,053 de prêts hypothécaires, soit environ 77 et 75 p. 100 de l'actif. Les chiffres de 1957 comprennent pour la première fois les données d'une société de prêt constituée en vertu des lois du Québec (dont le capital-actions a été émis en grande partie hors du Canada, mais dont les obligations sont en majorité détenues maintenant au Canada) et ayant le 31 décembre 1958 un actif de \$87,887,641, dont des prêts hypothécaires au montant de \$75,323,498, et un passif envers le public de \$55,129,658.

Rôle des sociétés de fiducie.—Les sociétés de fiducie font fonction d'exécuteurs, de fiduciaires et d'administrateurs en vertu de dispositions testamentaires ou autres, de fiduciaires en vertu de contrats de mariage ou autres, d'agents ou de mandataires chargés de l'administration des biens de personnes vivantes, de curateurs de mineurs ou de personnes incapables, d'agents financiers pour le compte de municipalités et sociétés, d'agents de transfert et d'agents comptables des transferts d'émissions d'actions et d'obligations, de fiduciaires d'émissions d'obligations et, sur nomination, de syndics de faillite. Elles reçoivent des dépôts pour fins de placement, mais le placement et le prêt des dépôts ainsi que des fonds de fiducie sont limités par la loi.

* Revu sous la direction du Surintendant des assurances du Canada, Ottawa.